FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	440
Moto-Club	Amicale Motocycliste d'Ambazac
N° d'affiliation	1257
Date	samedi 29 juin 2019
Lieu	Le Chambon- Saint Laurent Les Eglises
Organisateur technique	Amicale Motocycliste d'Ambazac
E-mail	amambazac@net-c.com
Téléphone	06-81-22-60-53

enduro kid
FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : ☐ **Trophée de France Enduro Kid** ☒ **Epreuve hors trophée de France**

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BOUGAIN Gilles	Licence : 004673
Président du Jury ou Arbitre*	DECOUT Delphine	Licence : 197143
Membre du Jury	SABOTIER Marylène	Licence : 021649
Membre du Jury	BONNEAU Pierre	Licence : 004408
Commissaire technique responsable	DA ROCHA GUY	Licence : 249866
Responsable du chronométrage	LAMOUREUX Patrick	Licence : 053240

Article 3 Catégories et Engagements

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

☒ **Poussins**
- Age ---------- de 7 à 10 ans
- Cylindrée ---------- 65cc boite à vitesse mécanique
- Spéciales ---------- 4 spéciales maximum
- Temps de liaison ----- 45 min maximum
- Temps de pause[2] ---- 45 min

☒ **Benjamins**
- Age[1] ---------- de 9 à 11 ans
- Cylindrée ---------- 85cc 2T ou 150cc 4T maximum
- Spéciales ---------- 4 spéciales maximum
- Temps de liaison ---------- 45 min maximum
- Temps de pause[2] ---------- 45 min

☒ **Minimes**
- Age[1] ---------- de 12 à 13 ans
- Cylindrée ---------- 85cc 2T ou 150cc 4T maximum
- Spéciales ---------- 5 spéciales maximum
- Temps de liaison ----- 45 min maximum
- Temps de pause[2] ---- 45 min

☒ **Cadets**
- Age[1] ---------- de 14 à 15 ans
- Cylindrée ---------- 85cc 2T ou 150cc 4T maximum
- Spéciales ---------- 5 spéciales maximum
- Temps de liaison ---------- 60 min maximum
- Temps de pause[2] ---------- 30 min

☒ **Espoirs**
- Age[1] ---------- de 13 à 16 ans
- Cylindrée ---------- 125cc 2T ou 150cc 4T maximum
- Spéciales ---------- 6 spéciales maximum
- Temps de liaison ----- 60 min maximum
- Temps de pause[2] ---- 30 min

Les catégories suivantes peuvent participer dans le cadre des épreuves d'enduro kid :

☐ **Elite**
Pilotes âgés de 17 ans en 125cc 2T ou 150cc 4T.

☒ **Minikids**
Sous forme de démonstration éducative uniquement.
Pilotes âgés de 6 à 8 ans.

☐ **Féminines**
Catégorie réservée aux pilotes Féminines.

1 les pilotes ne devront pas dépasser l'âge maximum au 1er janvier 2019. Les pilotes devront avoir l'âge minimum à la veille de l'épreuve.
2 temps de pause observé entre la fin de la spéciale et le départ pour la liaison suivante.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **Dr Jean Louis VAURS**

Nombre de secouristes **6**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Hôpital le plus proche ..... **CHU de Limoges**

Temps de trajet (en min) ..... **35 minutes**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Adresse ..... Lieu dit Le Chambon 87240 SAINT LAURENT LES EGLISES

Nombre de participants : 150

Caractéristiques :

Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçon(s) de liaison ----- **3**

Longueur de la boucle ---------

Nombre de spéciale(s) ---------- **1**

Longueur de la spéciale ------ **4 kms**

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 4/03/2019	Date : 29/03/2019	Date : 20/05/2019
AMICALE MOTOCYCLISTE 87240 AMBAZAC	Par délégation pour Patrick LAMOUREUX LMNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine	Numéro : 19/0555 FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

N° d'épreuve FFM	440
Moto-Club	Amicale Motocycliste d'Ambazac
N° d'affiliation	1257
Date	samedi 29 juin 2019
Lieu	Le Chambon - Saint Laurent Les Eglises
Organisateur technique	Amicale Motocycliste d'Ambazac
E-mail	amambazac@net-c.com
Téléphone	06.81.22.60.53

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ———— **samedi 29 juin 2019**

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
8h	9h30	**Contrôles administratifs**		
8h	9h30	**Contrôles administratifs**		
9h30		**Briefing pilotes**		
10h		**Départ**		
18h		**Remise des Prix**		

▭ : parkings pilotes et spectateurs

▭ : zone de ravitaillement

▭ : spéciale chronométrée

→ : liaison des pilotes

▭ : zone d'attente avant spéciale
départ spéciale
arrivée spéciale
PC organisation (secouristes, médecin, ambulance)

CH : Contrôle Horaire

Enduro kids- site du Chambon-

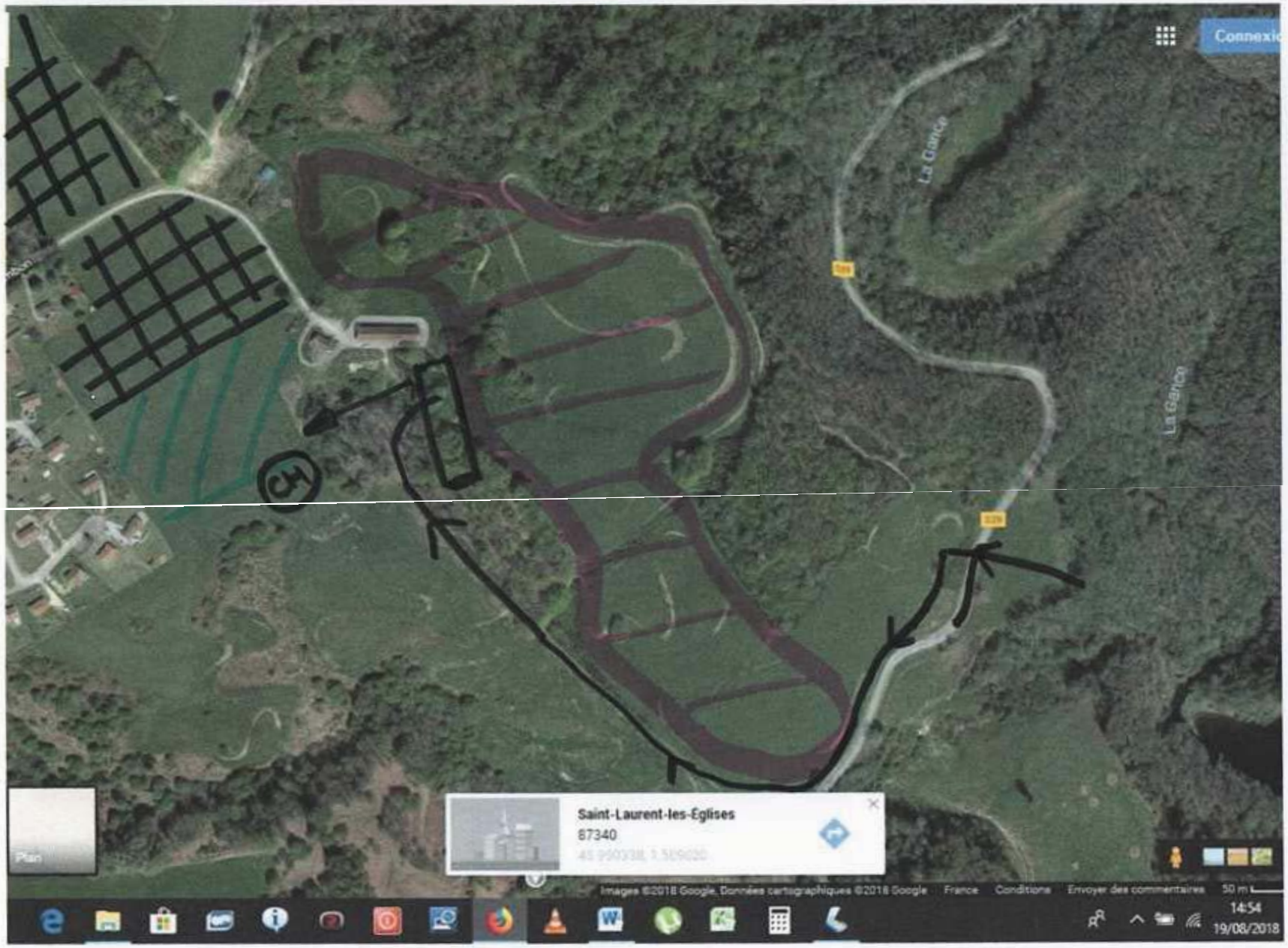

GAN ASSURANCES
Siège Souscription R.C. Entreprises
Marché des Entreprises
WEST PARK 5 , 7-9 Bd des Bouvets
92000 NANTERRE

ATTESTATION DE POLICE D'ASSURANCE
(Articles : A 331-17 et A 331-18 du Code du Sport)

Souscripteur : AMICALE MOTO AMBAZAC

Concentration ou manifestation assurée : ENDURO KID

Dates : 29/06/2019

N° de contrat : A17210/2617

Aux Conditions Générales et particulières du contrat d'assurance de la «Responsabilité Civile pour les Concentrations ou Manifestations de Véhicules Terrestres à Moteur» que le Souscripteur s'est engagé à signer, la Compagnie **GAN ASSURANCES** couvre pour la concentration ou manifestation ci-dessus dénommée **:**

- Les risques prévus à l'article R331-30 du Code du Sport

Conformément à l'article A 331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et règlementaires du Code du Sport.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie elle ne peut engager la Compagnie que sous réserve d'acceptation des conditions de prime (à déterminer par le réassureur AMSré) et du règlement de cette prime.

Fait à Paris, le 16/05/2019

Pour la Compagnie

EIRL Benoit SOUBIROUS
Agent Général
49, Av. Henri Barbusse 87200 SAINT-JUNIEN
Tél. 05 55 02 99 99 - Fax 05 55 02 97 97
ORIAS N° 140 00 816